

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DIEPPE ET AGGLOMÉRATION DE DIEPPE MARITIME

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et la Communauté d'Agglomération de Dieppe-Maritime, réunies par la conviction que ce projet représente une opportunité de premier ordre, pour le développement territorial et économique, ont étroitement collaboré pour élaborer ce cahier d'acteur.

Contact :



CCI DIEPPE

4 Boulevard du Général de Gaulle
76202 Dieppe
Tél. 02 32 100 900
<http://www.dieppe.cci.fr>
contact@dieppe.cci.fr



Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime

905 Chemin des Vertus
St Aubin-sur-Scie BP 22
76550 Offranville
Tél. 02 32 90 20 25
<http://www.agglodieppe-maritime.com>
contact@agglodieppe-maritime.com

CAHIER D'ACTEUR

Pourquoi faut-il, en dépit de certaines insuffisances, soutenir le projet de parc éolien en mer Dieppe - Le Tréport ?

POUR FAIRE DE LA NORMANDIE ET DE NOTRE TERRITOIRE UNE RÉGION LEADER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour que la France puisse porter à 23% la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie d'ici à 2020, dont 1/4 pour l'éolien, le gouvernement s'est engagé à réaliser un parc de 6 000 mégawatts (MW) en mer. Ce dernier devra couvrir 10% de notre consommation d'électricité à l'horizon 2020, contre 2,2% en 2011. Sur ces 6 000 MW à produire, la Normandie, à elle seule, va disposer d'une puissance de 1 444 MW (dont près de 500 MW pour Dieppe - Le Tréport).

Avec 62 éoliennes de 8 MW (près de 40% d'éoliennes en moins par rapport à un parc installé avec des éoliennes de 5 MW), ce projet de parc de Dieppe - Le Tréport devrait fournir l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne de plus de 770 000 personnes, soit plus de 20% de la population de la Normandie.

La Haute-Normandie est une région fortement tournée vers l'énergie, et se classe en tête au plan national en matière d'emploi et de production de richesse. Elle occupe par ailleurs le 3ème rang des régions productrices d'énergie en 2014, avec 11% de l'électricité consommée en France métropolitaine. Le développement des parcs éoliens en mer au large des côtes normandes devrait ainsi bénéficier des excellents réseaux de transports déjà dimensionnés pour accueillir et véhiculer cette production.



© AREVA, Oelker JAN

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT

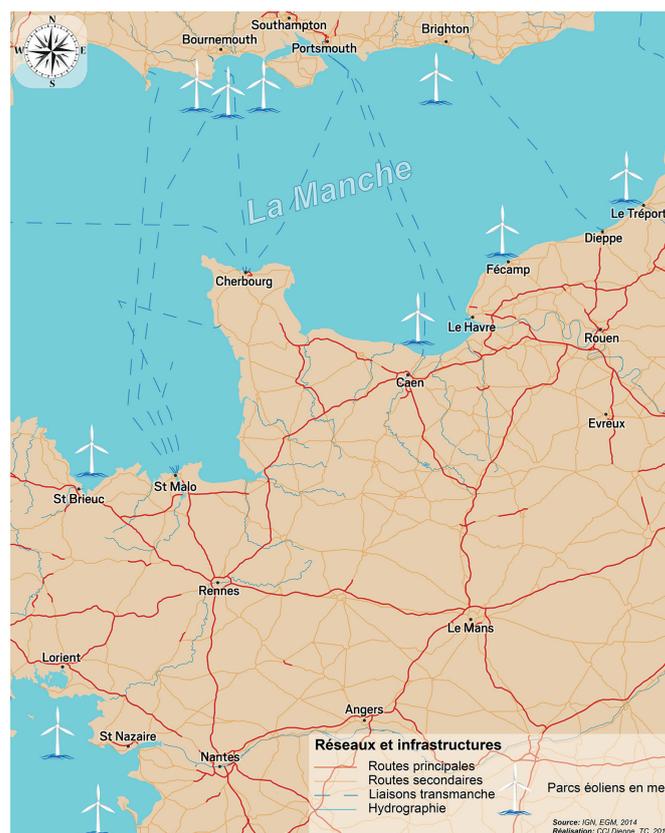
Ce projet éolien en mer va ainsi concourir au développement commercial des entreprises industrielles de la sous-traitance de notre territoire. En effet, les grands donneurs d'ordres, producteurs d'éoliennes et aménageurs des champs éoliens offshore, sont amenés à faire appel aux savoir-faire locaux afin de diversifier leurs sources d'approvisionnement, dans une logique de réduction des coûts et de développement de leurs marchés.

Le parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport s'inscrit dans une dynamique nationale avec les projets, d'ores et déjà attribués en Normandie, Bretagne et Pays de la Loire, de même qu'avec ceux de demain (3ème appel d'offre). Ainsi, les projets de Dieppe - Le Tréport, des îles d'Yeu et de Noirmoutier et de Saint-Brieuc devraient, à eux seuls, alimenter le plan de charge des usines Adwen et de ces sous-traitants pour 4 années.

Par ailleurs, le développement de la filière éolienne en mer repose également sur les projets à l'export, avec la perspective de nombreux projets européens, dont ceux du Royaume-Uni, lesquels totalisent une puissance de 25 000 MW.

Les entreprises du bassin dieppois disposent de nombreux savoir-faire et compétences qu'il convient de valoriser par la mise en réseau et le développement de la performance. Aussi, afin de porter cette dynamique de filière, et de tirer le meilleur parti des compétences de nos entreprises, il est primordial de s'appuyer sur des « clusters d'entreprises », qui ont fait la preuve de leur

efficacité. Dans le cas particulier de l'éolien offshore, le territoire de Dieppe dispose, notamment, avec Dieppe Meca Energies (mécaniques de précision, BTP, etc.) et Dieppe-Navals (prestations bord à quai, et en mer, construction et réparation navale, chaudronnerie, mécanique, etc.), d'acteurs fédérateurs, opérationnels et orientés vers le développement collectif de projets.

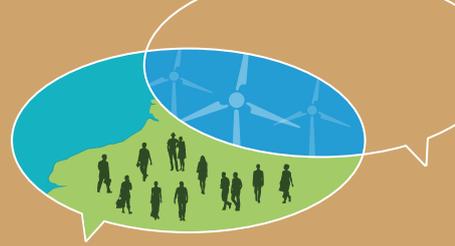


POUR UNE NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS DE LA PÊCHE



© OT Dieppe-Maritime Jean Decaux

Le secteur de la pêche est une activité essentielle pour le territoire et elle doit le rester. Sur le périmètre du projet, la pêche professionnelle dépend du quartier maritime de Dieppe - Le Tréport. Dieppe, 1er port de pêche haut-normand, compte 170 emplois de pêcheurs (salariés et non-salariés uniquement sur Dieppe). La pêche constitue par ailleurs le socle d'une filière dédiée, de par les activités et les services qu'elle induit (mareyage, capitainerie, construction et réparation navale, etc.). Il est généralement admis qu'un emploi en mer génère trois emplois à terre, soit plus de 500 emplois non délocalisables.



Il est donc indispensable de prendre en compte les besoins des pêcheurs afin de trouver, avec eux, les solutions aux problèmes qu'ils pourraient rencontrer dans l'exercice de leur activité professionnelle du fait de l'implantation tout aussi nécessaire du parc éolien.

Déjà, des évolutions notables ont été apportées en ce sens au projet initial ; elles peuvent néanmoins être encore améliorées de manière à prendre en compte la réduction des zones de pêches autorisées, induites par ce projet de parc éolien. Il apparaît ainsi raisonnable d'envisager des mesures compensatoires dans l'optique de soutenir la filière de la pêche, en concertation ouverte avec les acteurs de ce secteur : peut-être par la réalisation de récifs à vocation écologique et économique, destinés à favoriser le développement de la ressource halieutique. Ce dernier point semble d'autant plus fondé au regard du statut du port de Dieppe, 1er port français pour la coquille Saint-Jacques, et 1er port de pêche haut-normand.

POUR MAXIMISER LES RETOMBÉES EN FAVEUR DE NOTRE ÉCONOMIE LOCALE ET EN ASSURER UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ



Tout d'abord, la réalisation de cette infrastructure sera source d'emplois, directs et indirects. Ainsi, les besoins liés aux phases d'installation et de production des équipements et des fondations sont évalués à près de **400 emplois**. La phase d'exploitation de 20 à 25 ans devrait, quant à elle, générer **125 emplois pérennes et locaux**.

Inévitablement, à la suite, des **retombées sur les activités du commerce, de l'hôtellerie, des services, tant aux personnes qu'aux entreprises**, sont à prévoir. Ainsi, la phase de construction de ce parc éolien va engendrer des flux économiques bénéfiques au territoire Dieppe – Le Tréport, liés aux dépenses de biens et de services induites par ces travaux. Quant à la phase d'exploitation, elle devrait entraîner la création de 125 emplois sur les ports de Dieppe et du Tréport, lesquels contribueront directement au tissu économique, et notamment commercial des territoires.

Ces perspectives vont par ailleurs nécessairement conduire les entreprises locales et leurs salariés à « monter en gamme », par l'innovation technologique ou logistique, ainsi que par la formation des hommes et des femmes du bassin d'emploi, pour se conformer aux exigences des donneurs d'ordres.

Ce faisant, les acteurs locaux seront dans un proche avenir mieux disposés pour répondre aux marchés de ce secteur en croissance. Ce projet constitue donc **une opportunité pour s'adapter aux mutations du tissu économique**, notamment industriel, par la diversification des portefeuilles clients et des secteurs d'activités afférents. **Il porte ainsi en germe la montée des compétences et des savoir-faire de notre territoire.**

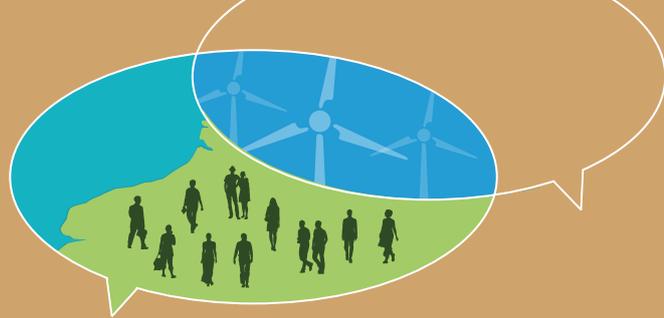
Ainsi, le projet nécessite la mobilisation de l'appareil local de formation lequel dispose d'une large palette de formations, initiales ou continues, nécessaires tant à la phase de construction que d'exploitation des champs éoliens en mer. Cet outil de formation est ainsi propre à assurer aux donneurs d'ordres et à leurs sous-traitants, les faisceaux de compétences nécessaires à leurs actuels et futurs collaborateurs.

De même, le parc éolien en mer constitue une opportunité forte pour les territoires, ses établissements scolaires, ses entreprises, ses clusters et ses salariés, de travailler à l'innovation des process et des produits, dans le cadre de démarches collaboratives de type triple hélice. Toutefois, pour être pleinement effective, cette dynamique se doit d'inclure la participation des centres de recherches régionaux, et la localisation de formations nouvelles et d'action de recherche et développement sur le territoire, permettant ainsi un mouvement de pollinisation croisée propre à favoriser l'innovation.

Enfin, l'exploitation du parc va entraîner la perception d'une taxe annuelle spécifique. Son produit bénéficiera aux communes littorales où ces installations seront visibles, ainsi qu'au CNPMM (Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) et au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT



Pour toutes ces raisons, la CCI de Dieppe, avec le réseau des CCI de Normandie, s'engage auprès des entreprises pour soutenir la réalisation du parc éolien, dans la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.



De façon pratique, elle a contribué à développer l'outil CCI Business EMR, visant à faciliter les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants et qui s'adresse :

- aux entreprises, pour leur apporter des informations régulières sur l'avancement des projets, et leur permettre notamment de répondre aux nombreux appels d'offres qui seront liés aux chantiers,
- aux donneurs d'ordres des projets, pour leur fournir des informations sur les entreprises locales susceptibles de répondre à leurs besoins,
- aux acteurs du tissu économique régional, pour les tenir informés sur l'actualité des grands projets de notre région.

<http://www.ccirezo-normandie.fr/reseau/53107-cci-business-emr>

La CCI de Dieppe et la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime œuvrent quotidiennement au soutien de l'économie locale, notamment par le soutien des initiatives du monde de l'entreprise



Dieppe Maritime et la CCI de Dieppe comptent parmi les membres fondateurs de la grappe d'entreprises Dieppe Navals. Ce cluster d'entreprises, créé en 2011, est constitué d'entreprises des secteurs de la pêche, de la plaisance, de la construction navale et des énergies renouvelables (dont l'éolien offshore), et de toutes les activités liées au domaine maritime. Il comprend

actuellement une quarantaine d'entreprises, pour un total de 1 400 emplois.

DIEPPE-NAVALS propose des offres clés en main et à la demande aux professionnels de la mer en s'appuyant sur les infrastructures de levage et de mise à sec (privées et publiques) situées notamment sur le port de Dieppe.

De par leur implication dans ce débat public, la CCI de Dieppe et l'Agglomération de Dieppe Maritime affichent leur soutien au parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport

Ce projet s'inscrit dans une logique industrielle et territoriale cohérente, et se doit d'être exemplaire dans sa mise en œuvre. Il constitue en effet une opportunité de taille pour le territoire dieppois et tréportais, ainsi que pour l'ensemble de ces entreprises, de la pêche et du commerce, de même que pour l'industrie et les services.